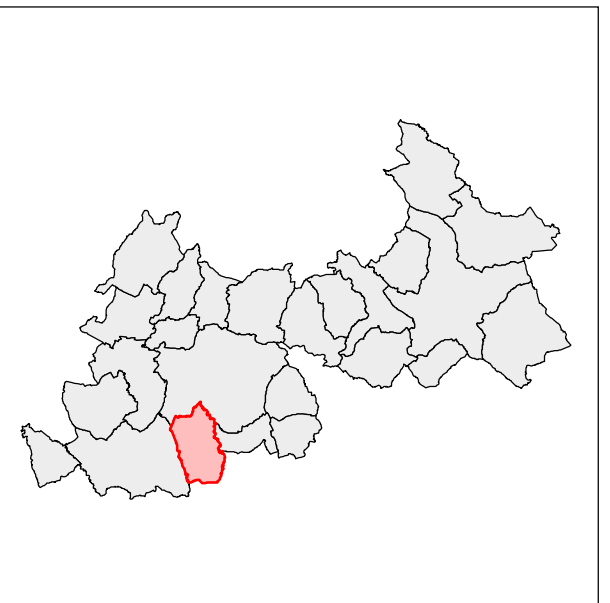




4.14 Zonage

Maumusson-Laguian

Ratification du PLU prescrite par D.C.C. du 11/09/2017
Projet de PLU arrêté par D.C.C. du 28/11/2022
Dossier soumis à Enquête publique du 20/04/2023 au 23/05/2023
PLU approuvé par D.C.C. du 09/10/2023

Zonage du PLU

UC UE A AI N Np

- Prescriptions du PLU
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
 - Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergement hôtelier et touristique
 - Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine bâti
 - Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - Haie ou alignement d'arbres
 - Protection linéaire au titre de l'article L. 151-23 - Haie ou alignement d'arbres
 - Espace boisé classé
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine bâti
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Bâti
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Abords des cours d'eau

Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

zone Rouge

Zone Rouge Hochure

0 50 100 200m

Conception : Metropolis - ZWA - F. Charlot - Biotopie
Source : Origine DGP Codame © Droits de l'Etat réservés © 2020

